

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2009 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les conseillers Clifford Borden, Michael Goldwax, Abraham Gonsior, David Sternthal et Leon Elfassy, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et M^e Nathalie Lauzière, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2009-204

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2009 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2009-205

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 747-10 – TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2009 / HIVER 2010

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 747-10 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 août 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 747-10 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et loisirs pour l'automne 2009 / hiver 2010 ».

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-206

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 727-7 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Sternthal qu'il y aura adoption du Règlement n° 727-7 modifiant de nouveau le Règlement de zonage n° 727, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 727-7 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2009-207

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-7 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 727-7 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la Zone CW-6 à l'intérieur de la Zone RB-4 et de définir son utilisation autorisée, et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le premier projet de Règlement n° 727-7 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-7 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la Zone CW-6 à l'intérieur de la Zone RB-4 et de définir son utilisation autorisée ».

Adoptée

2009-208

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 752-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 752 CONCERNANT LES TARIFS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Feigenbaum qu'il y aura adoption du Règlement n° 752-1 modifiant le Règlement n° 752 Concernant les tarifs, lors d'une prochaine séance du Conseil.

2009-209

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU PROGICIEL POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par la greffière de la Ville, suite à la révision des soumissions reçues, le contrat pour la fourniture du progiciel pour l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009 soit octroyé à :

P.G. GOVERN

Progiciel, installation & formation	5,870.00 \$
Entretien et soutien	<u>1,060.00</u>
Sous total	6,930.00 \$
T.P.S. 5%	346.50
T.V.Q. 7.5%	<u>545.73</u>
Total	<u>7,822.23 \$</u>

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le certificat du trésorier n° 09-034, daté du 24 août 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2009-210

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2, CHEMIN BRIARDALE

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par la conseillère Feigenbaum, et
RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 2, chemin Briardale**, et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur de la résolution:

Conseiller Elfassy
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden

Ont voté contre la résolution:

Conseiller Sternthal
Conseiller Gonshor
Conseiller Goldwax

En faveur: 3

Contre: 3

Rejetée faute de majorité

2009-211

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 24 CHEMIN THURLOW

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy, et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 24 chemin Thurlow** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-212

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2009 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy, et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 juillet au 31 août 2009, au montant de 529 916,13 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2009-213

AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT la participation anticipée des résidants de la Ville de Hampstead audit programme de Hockey, la somme prévue pour la saison Automne 2009 /Hiver 2010 est d'approximativement 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, sur recommandation du Directeur des Services Communautaires, un dépôt à titre de paiement partiel en début de saison est considéré justifié et ce, considérant la participation de la Ville de Hampstead aux services d'une organisation à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des fonds n'est pas couverte par le budget de 2009, ladite dépense devra être considérée comme une dépense prépayée et imputée sous le G/L 54-139-00-000 pour les fins financières de 2009, et subséquemment sera appliquée comme une dépense relative au budget de 2010; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve le paiement de cette dépense en trois (3) versements suivants:

- 1^{er} versement: 31 octobre 2009 – Paiement partiel des frais d'inscription des clients – 25 000 \$;
- 2^{ième} versement: 31 janvier 2009 – Le solde des frais d'inscription des clients;
- 3^{ième} versement: A la fin de la saison – Le solde des coûts du programme.

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden, et **RÉSOLU** :

- QUE la facture suivante est approuvée pour paiement :

Association récréative civique Montréal-Ouest

Versement 1 - 25 000,00 \$
(Paiement partiel des frais d'inscription des clients)

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur de la résolution:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Goldwax
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

Ont voté contre la résolution:

Conseiller Elfassy

En faveur: 5

Contre: 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-214

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE
CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN CÔTE SAINT-LUC**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Côte Saint Luc;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 24 août 2009, celle de Les Entreprises Canbec Construction Inc. est la plus basse conformément au cahier des charges; et

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation, par le MAMROT (Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire), de l'octroi d'une subvention au montant approximatif de 700 000 \$ sous PRECO (Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées);

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention d'un rapport sommaire des recommandations d'AQUADATA relativement au tronçon à réparer et aux tronçons déjà réparés sur le chemin Côte Saint-Luc;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum, et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par la firme Roche Ingénieurs Conseils Ltée, le contrat pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Côte Saint Luc puisse être octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants, suite à la réception de l'obtention de la subvention PRECO :

Les Entreprises Canbec Construction Inc.

Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Côte Saint-Luc	287 887,00 \$
Travaux contingents (10%):	28 788,70 \$
T.P.S. 5%	15 833,79 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>24 938,21 \$</u>
Grand total taxes incluses	357 447,70 \$

Adoptée

2009-215

**EMBAUCHE D'UNE « SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE »
AU SERVICE DU GREFFE**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy, et RÉSOLU :

- D'embaucher Madame Elisabeth Boucher à titre de « Secrétaire d'unité administrative » au plus tard le 28 septembre 2009, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier n° 09-037, daté du 28 août 2009 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur de la résolution:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Goldwax
Conseiller Gonshor
Conseiller Elfassy

Ont voté contre la résolution:

Conseiller Sternthal

En faveur: 5

Contre: 1

Adoptée sur division

2009-216

EMBAUCHE DE MONSIEUR ROMÉO RIVERA À TITRE D'« INSPECTEUR DES BÂTIMENTS » AUXILIAIRE À LA SECTION D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'embaucher Monsieur Roméo Rivera à titre d'« Inspecteur des bâtiments » auxiliaire au plus tard le 28 septembre 2009, pour une période n'excédant pas douze (12) mois, et ce, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead, et
- QUE le certificat du trésorier no 09-036, daté du 28 août 2009 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

À 23h20 la conseillère Feigenbaum s'absente temporairement de l'assemblée.

2009-217

EMBAUCHE DE MADAME ESTER DRIHAM À TITRE DE « GESTIONNAIRE – LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES » TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'embaucher Madame Ester Driham à titre de « Gestionnaire – Loisirs et services communautaires » temporaire, au plus tard à compter du 28 septembre 2009, en remplacement de la titulaire permanente pendant son congé de maternité et son congé parental, et ce, aux conditions prévues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur général, et
- QUE le certificat du trésorier no 09-035, daté du 28 août 2009 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

À 23h25 la conseillère Feigenbaum revient assister à l'assemblée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-218

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 2, CHEMIN BRIARDALE**

Cet item est réintroduit et il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par la conseillère Feigenbaum, et RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 2, chemin Briardale**, et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

Ont voté en faveur:

Conseiller Elfassy
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Goldwax

A voté contre:

Conseiller Sternthal
Conseiller Gonshor

En faveur: 4

Contre: 2

Adoptée sur division

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Elfassy et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Nathalie Lauzière, greffière